

Mot de la directrice

Muriel Paradelle

Volume 44, Number 2, 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028135ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028135ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Paradelle, M. (2014). Mot de la directrice. *Revue générale de droit*, 44(2), 229–231. <https://doi.org/10.7202/1028135ar>

MOT DE LA DIRECTRICE

Je voudrais profiter de ce mot de la directrice, qui introduit ce premier numéro dont j'assume la publication, pour me conformer à la tradition et remercier très chaleureusement un certain nombre de personnes, sans lesquelles la *Revue générale de droit* ne pourrait être ce qu'elle est.

Ainsi me faut-il débiter ces remerciements par ceux adressés très chaleureusement au précédent directeur, le professeur David Robitaille, qui a occupé ces fonctions du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014, et qui, de par le travail remarquable qu'il a accompli en un si court laps de temps, rend sa succession tout à la fois difficile et aisée. Difficile parce qu'il me sera impossible de faire mieux, aisée parce que je n'ai qu'à « chausser ses bottes » et m'assurer que la Revue profite pleinement des changements qu'il a initiés. C'est ainsi, qu'il a permis à la *Revue générale de droit* de faire son entrée, depuis le 20 décembre 2013, sur la plateforme Érudit et, par là même, d'étendre considérablement sa visibilité comme son accessibilité sur la Toile en rejoignant des chercheurs de disciplines autres que le droit. L'entente porte, en effet, sur la publication des 40 numéros de la Revue parus entre 2000 et 2012. Cette ouverture sur la pluri/interdisciplinarité, le professeur Robitaille l'a également favorisée en encourageant la parution d'articles empruntant à des savoirs et des méthodologies qui s'informent à d'autres disciplines, permettant par là-même d'appréhender le droit à partir d'un angle d'analyse élargi. C'est ainsi que sont venus s'ajouter à des textes classiques analysant l'état du droit positif sur telle ou telle question des articles qui parlent de sociologie et d'anthropologie du droit, de criminologie comme de philosophie ou d'histoire, dans une perspective interdisciplinaire qui repose sur une approche critique de la règle juridique. À cela, il convient encore de mentionner à l'actif du professeur Robitaille l'amélioration de la composition du Comité scientifique de la Revue tout comme le renforcement des critères d'évaluation des articles qui nous sont soumis. Il n'est pas jusqu'à l'apparence de la Revue elle-même qui n'ait profité de son attention, laquelle, non seulement a changé sa typographie pour en adopter une plus moderne et aérée, mais aussi et surtout ses couleurs, plus dynamiques

et engageantes. Quant aux numéros parus sous sa direction, mentionnons celui, hors-série, publié en 2013, qui regroupait les articles provenant d'un colloque international interdisciplinaire organisé autour du thème *Justice environnementale et droits humains : comprendre les tensions et explorer les possibilités*, ou encore le dossier intitulé *La parenté et les traités*, réalisé dans le cadre du projet de recherche *Peuples autochtones et gouvernance*, qui réunit des articles présentés à l'occasion du colloque international, tenu en avril 2012 sur le thème « Comment en finir avec le colonialisme ». Enfin, et pour couronner le tout, rajoutons l'obtention, en cette fin d'année 2014, de la subvention CRSH « Aide aux revues savantes ». « *David, te succéder est tout un défi!* ».

Mes remerciements vont également, et avec non moins de chaleur, à M^{me} Claire Gauvreau, adjointe de direction de la Revue, sans laquelle les fonctions que j'occupe aujourd'hui seraient tellement plus difficiles à assumer. Son travail d'orfèvre lectures après relectures de chaque article publié, tout comme sa connaissance approfondie de tous les rouages de la publication en font l'un des piliers de la Revue. « *Merci Claire d'être cette collaboratrice indispensable et si précieuse* ».

La directrice d'une revue scientifique ne peut manquer, par ailleurs, d'adresser ses remerciements les plus sincères, non seulement aux auteurs qui nous envoient leurs articles, pour l'intérêt et la confiance qu'ils manifestent envers la Revue, mais aussi et non moins, à toutes les personnes qui, dans le cadre du processus de publication, demeurent anonymes, alors même, pourtant, qu'elles sont celles qui permettent à la Revue de pouvoir prétendre à son caractère scientifique comme à sa qualité. Je veux parler ici de tous les évaluateurs et évaluatrices, à travers le Canada ou ailleurs, qui acceptent, avec une très grande générosité de leur temps comme de leurs compétences, envers la Revue comme envers les auteurs publiés, d'apprécier le contenu des textes qui leur sont soumis. Sans elles, nous ne pourrions prétendre à la qualité de publication que nous mettons de l'avant; sans elles, aucun professeur ne pourrait inscrire ses travaux dans la rubrique « articles avec comité de lecture » de son curriculum vitae. « *Merci à vous toutes et vous tous pour cette collaboration essentielle à la parution de notre Revue* ».

Je finirai ce mot introductif en me présentant brièvement. J'assume la direction de la *Revue générale de droit* depuis le 1^{er} juillet 2014. Professeure à la Section de droit civil depuis 2005, j'enseigne respectivement les cours d'Origines et fondements du droit, d'Analyse féministe du droit, ainsi qu'un cours en lien direct avec mes intérêts de recherche, soit les défis que pose à la justice le jugement des violences politiques

extrêmes, telles que les génocides, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le recours à la torture ou aux disparitions forcées comme modes de gouvernement par la terreur. Mes travaux de recherche actuels portent, en effet, sur les thèmes suivants : la justice et la résilience au sortir d'un génocide, la narration judiciaire du génocide, et, tout récemment, le démarrage d'un nouveau projet portant sur le statut juridique du corps mort des auteurs de crimes de masse (dictateurs, génocidaires, grands criminels de guerre, tortionnaires, terroristes).

C'est avec fierté – mais non sans une certaine inquiétude au regard du remarquable travail accompli par mon prédécesseur – que j'ai accepté de prendre la direction de la *Revue générale de droit*. Je souhaite en maintenir la qualité, l'ouverture et la visibilité qui sont les siennes aujourd'hui et relever, peut-être, de nouveaux défis.

Muriel Paradelle
Directrice de la *Revue générale de droit*
Professeure agrégée